morges
VILLE DE MORGES

**RAPPORT
DE LA COMMISSION
AU CONSEIL COMMUNAL**

N° 22/11.13

RAPPORT-PREAVIS N° 22/6.13

REPONSE AU POSTULAT MAGALI ZÜGER ET CONSORTS : "DES ABEILLES POUR LA BIODIVERSITE ET DU MIEL POUR NOS PAPILLES"

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude du rapport-préavis concernant le postulat cité en titre, composée de Mmes Claudine DIND-PERROCHET, Catherine HODEL, Cécile REY, Galina SPILLMANN, Mélanie WYSS-PITTET et Magali ZÜGER, présidente-reportrice, ainsi que M. Baptiste MULLER, s'est réunie en salle des commissions à l'Hôtel de Ville le 11 juin 2013. La Commune de Morges était représentée par MM. Jean-Jacques AUBERT, Municipal, et Alain JACCARD, Chef de service.

1 PREAMBULE

Les abeilles jouent un rôle très important dans le maintien de la biodiversité de notre environnement puisqu'elles fécondent 80% de nos végétaux dont 40% de notre alimentation. Malheureusement, ces dernières années, les colonies de la seule espèce d'abeille domestique présente en Suisse, *Apis mellifera*, sont décimées par le syndrome d'effondrement des colonies (CCD – Colony Collapse Disorder) à une vitesse effrayante.

Les villes peuvent jouer un rôle important dans la sauvegarde de nos abeilles domestiques puisqu'elles possèdent certaines caractéristiques avantageuses à la production de miel :

- Espaces verts et ornements floraux diversifiés à disposition.
- Moins de pesticides qu'à la campagne.
- Durée de floraison plus longue qu'en campagne, température plus élevée.

Ainsi, des villes comme Lausanne, Genève ou encore New York ont installé des ruchers sur leur territoire. Le postulat cité en titre demande donc à la Commune de Morges d'installer des ruchers en ville dans le but de participer à la sauvegarde des abeilles. En outre, ce projet permettra aussi de produire du miel de proximité "made in Morges".

Le rapport-préavis de la Municipalité propose d'installer trois ruches sur l'édicule public de la rue du Parc, gérées par un apiculteur professionnel en collaboration avec le Rotary Club.

2 ASPECTS TECHNIQUES

2.1 Emplacement

L'édicule public de la rue du Parc (garages communaux) est un lieu tout à fait opportun pour l'installation de ruches d'abeilles. En effet, il se trouve non seulement proche du Parc de l'Indépendance et des Quais, exempts de pesticides, mais aussi de la ville riche en ornements floraux (balcons, jardins). De plus, le lieu étant en retrait à l'arrière du parc et en hauteur, les risques de vandalisme et de piqûres sont minimisés.

2.2 Apiculteur

Le démarchage auprès d'apiculteurs intéressés à s'investir dans un tel projet n'est pas aisé puisqu'il faut non seulement trouver un apiculteur expérimenté qui prend la responsabilité de l'exploitation des ruches et du conditionnement du miel (hygiène), mais aussi qu'il soit aussi prêt à s'engager au moment opportun et sur plusieurs années. Malheureusement, il n'a pas été possible de trouver une telle personne au sein de la Société d'apiculture de Morges et environs. Cependant, la commune a été approchée par M. Philippe Kovar et Mme Eliane Boldbaatar, apiculteurs chevronnés, qui ont notamment mis en place le concept d'installation de ruchers en ville de Lausanne. M. Philippe Kovar a commencé à s'occuper d'abeilles à l'âge de sept ans avec son père avant d'en faire son métier à plein temps. Il possède entre autres les ruchers du Mont-Tendre et a notamment présidé la section du Nord vaudois des apiculteurs des Alpes de 2008 à 2011.

Ces deux apiculteurs désirent fortement soutenir ce projet puisqu'ils ont décidé de mettre gracieusement trois de leurs propres essaims à disposition de la commune. Selon M. Kovar, il est judicieux de commencer l'expérience avec un panel de trois ruches, mais il sera possible d'aller jusqu'à cinq ruches à cet emplacement. Les apiculteurs seront ainsi responsables de l'exploitation des ruches, du conditionnement du miel en pot et pourront le vendre à un prix fixe de CHF 20.00 par kilo au Rotary Club (plus CHF 1.00 par pot). En outre, les apiculteurs devront contracter une assurance responsabilité civile pour l'exploitation des ruches.

2.3 Rotary Club

Le Rotary Club s'est également rapproché de la Municipalité dans le cadre de son année rotarienne 2013-2014 afin de participer activement à un projet morgien. Cette entité s'est déjà engagée à plusieurs reprises au profit de notre ville, notamment dans des projets tels que la construction de la Garderie de la Bergerie (1968) ou la réalisation du terrain multisports de la Gracieuse (2012), pour ne citer que deux exemples.

Le club s'est proposé de commercialiser le miel en échange de l'achat des trois ruches qui seront propriété de la commune ainsi que la couverture des frais d'exploitation.

2.4 Vente du miel

Le miel, 100% morgien, sera commercialisé sous une étiquette commune Rotary Club de Morges, les ruchers du Mont-Tendre et Ville de Morges. Il sera accessible aux morgiens puisque la récolte sera vendue lors d'une action annuelle au marché de Morges ainsi qu'à l'Office du tourisme au prix fixe de CHF 15.00 le pot de 500 grammes.

2.5 Détails financiers

Le budget d'investissement est couvert par les apiculteurs et le Rotary Club.

- 3 ruches : environ CHF 3'000.00 / Rotary Club.
- 3 essaims : environ CHF 600.00 / apiculteurs
- Matériel de base : environ CHF 2'000.00 / Rotary Club

Le budget d'exploitation est aussi couvert par les apiculteurs et le Rotary Club.

- Matériel pour l'entretien des ruchers : environ CHF 1'000.00 par an / Rotary Club
- Travail de l'apiculteur : vente du miel à CHF 20.00 par kilo au Rotary Club, plus CHF 1.00 par bocal.
- Vente du miel par le Rotary Club : CHF 15.00 par pot de 500 grammes.

Il en résulte que la Commune de Morges n'a aucun investissement à faire ni de charges de fonctionnement à couvrir.

Suite aux questions de la commission, celle-ci souhaite que les éventuels bénéfices dus à ce projet servent à soutenir des projets d'utilité publique destinés aux morgiens et axés sur la biodiversité.

2.6 Convention

Les détails de l'arrangement conclu entre la commune, les apiculteurs ainsi que le Rotary Club figurent dans la "convention pour des ruches en ville de Morges" en annexe et étudiée par la commission.

2.7 Vision d'avenir

A l'heure où nous avons notre séance, la pose de toute nouvelle ruche est interdite par le vétérinaire cantonal à cause du risque de contagion de la maladie de la loque. Cependant, afin d'avancer dans ce projet durant les vacances estivales, la commission a été informée que sans désaccord de sa part les ruches seraient posées dès la levée de l'interdiction légale.

Il faudra attendre une année d'exploitation des ruchers afin d'en faire un bilan. Si cette première expérience sur le territoire communal est concluante il est possible de trouver de nouveaux sites où installer des abeilles. Toutefois, le lieu idéal a tout de même de nombreuses contraintes et une tournée de sites potentiels a été faite avec un professionnel. Pour l'heure, nous pouvons citer les WC publics du Casino ou de l'Hôtel de Police mais d'autres sites en dehors de la commune sont aussi à envisager.

En outre, il serait aussi possible d'installer des "hôtels à abeilles" qui permettent d'accueillir des abeilles sauvages dans une ruche. Cette installation a l'avantage qu'elle ne demande que très peu d'entretien mais il n'en résulte aucune production de miel. Cette action pourrait être non seulement menée directement par la commune mais aussi en proposant aux citoyens de mener ce projet individuellement, par exemple par le biais du *Reflets* ou d'autres journaux.

Par ailleurs, la commission regrette qu'il n'y ait aucun lien entre *Agenda 21* et ce projet. En effet, selon le site internet de la Ville de Morges, la troisième priorité de l'*Agenda 21* est : "Nature et paysage : les actions de promotion de la nature en ville ont pour objectifs de protéger et de favoriser la biodiversité, mais également d'améliorer le cadre de vie". Ce projet s'inscrirait donc parfaitement dans le cadre d'*Agenda 21*. En outre, le projet d'installation de ruchers pourrait aussi développer des synergies avec les écoles de la ville.

3 CONCLUSION

La commission dans son entier se réjouit de voir des ruchers urbains s'installer en ville de Morges. Ce projet nous permet de faire un pas vers la préservation de la biodiversité en développant les essaims d'abeilles sur notre commune. De plus, notre population pourra se procurer du miel 100% morgien.

En outre, le partenariat proposé par la Municipalité se base sur des fondements solides sans devoir engager des dépenses pour la commune.

Toutefois, la commission regrette que la destination d'éventuels bénéfices ne soit pas précisée dans la convention et nous comptons sur le bon sens du Rotary Club pour en faire bon usage. En effet, la commission souhaite que les éventuels bénéfices soient réinvestis dans des projets d'utilité publique destinés aux morgiens et axés sur la biodiversité.

Le postulat demandait que des ruchers soient installés en ville de Morges, la commission souhaite donc, si cette première expérience avec un rucher est concluante, voir apparaître d'autres ruchers à Morges.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport-préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis sur l'installation de ruchers en Ville de Morges.
2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat Magali Züger et consorts "Des abeilles pour la biodiversité et du miel pour nos papilles".

au nom de la commission
La présidente-reportrice

Magali Züger

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 6 novembre 2013.

C O N V E N T I ON POUR DES RUCHES EN VILLE DE MORGES

CONCLUE ENTRE :

Ville de Morges, Hôtel de Ville 1, 1110 Morges

représenté par sa Municipalité, au nom de laquelle agissent M. Vincent Jaques, syndic et son secrétaire municipal, M. Giancarlo Stella

d'une part,

ET :

Les apiculteurs des Ruches du Mont-Tendre, Ch. du Mont-Tendre 3, 1023 Crissier

représenté par M. Philippe Kovar et Mme Eliane Boldbaatar

AINSI QUE :

Rotary Club Morges, Case postale 923, 1110 Morges 1

représenté par son président, M. Yves-Etienne Kahn, et son vice-président,
M. Philippe Tissot

d'autre part

1. Propriété

Les ruches sont achetées par le Rotary Club de Morges qui les remet gratuitement à la Ville de Morges qui en devient le propriétaire.

Les ruches sont mises gratuitement à disposition de M. Philippe Kovar et Mme Eliane Boldbaatar, apiculteurs sous l'appellation "Les Ruchers du Mont-Tendre", pour la durée de la présente convention. Les apiculteurs mettront tout en œuvre afin d'obtenir le meilleur résultat pour l'exploitation des ruchers.

Les essaims appartiennent à M. Philippe Kovar et Mme Eliane Boldbaatar.

2. Utilisation du domaine public

L'emplacement choisi pour les ruchers est sis à la rue du Parc, sur l'édicule public. Ainsi, les ruches seront protégées contre d'éventuels actes de vandalisme ou de vol, tout en étant à proximité du Parc de l'Indépendance, secteur propice, permettant aux abeilles de butiner en toute sécurité car préservé de pesticide.

3. Exploitation et frais d'entretien

M. Philippe Kovar et Mme Eliane Boldbaatar, seuls responsables de l'exploitation des ruchers contracteront une assurance à responsabilité civile.

M. Philippe Kovar et Mme Eliane Boldbaatar s'occupent de l'entretien, de la récolte et de la mise en bocaux du miel pendant la durée de la présente convention.

L'accès à la toiture n'étant pas sécurisé par des garde-corps antichute, celui-ci se fera sous leurs entières responsabilités.

4. Contribution et financement à l'exploitation

L'indemnisation de M. Philippe Kovar et Mme Eliane Boldbaatar se fera par la livraison en bocaux de toute la production de miel au Rotary Club de Morges à un prix fixe de CHF 20.00 le kilo. Un supplément de CHF 1.00 par bocal est à ajouter pour la mise en conditionnement, quel que soit la contenance.

Le prix de vente du pot de miel de 500 grammes est fixé à CHF 15.00.

La vente du miel se fera lors d'une action annuelle au marché de Morges, sous l'égide du Rotary Club de Morges- Un certain nombre de pots de miel seront mis en dépôt à l'office du tourisme et à l'Hôtel de Ville pour vente directe au public.

Le miel sera mis en vente sous une étiquette commune Rotary Club de Morges, Ville de Morges et les Ruchers du Mont-Tendre. Le Rotary Club de Morges financera le projet qui

devra être approuvé par les signataires de la convention ainsi que les étiquettes.

5. Litiges

La présente convention est soumise au droit suisse.

A défaut de règlement à l'amiable, les parties font élection de for à Morges.

6. Durée de la convention et renouvellement

La présente convention entre en vigueur le xx 2013 pour une durée indéterminée. Une résiliation de la part de l'une ou l'autre des parties devra se faire une année à l'avance.

Ainsi fait à Morges en trois exemplaires originaux, le xx 2013.

au nom de la Municipalité

le syndic	le secrétaire
Vincent Jaques	Giancarlo Stella

pour les apiculteurs

Philippe Kovar	Eliane Bolbaatar

au nom du Rotary Club de Morges

le président	le vice-président
Yves-Etienne Kahn	Philippe Tissot